

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [11]

Artikel: Associations

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

A moins qu'on ne soit en train d'interpréter faussement la déclaration de M. Frey qui voulait tout simplement dire qu'il n'y a aucune femme assez bien, dans son parti, pour être digne de figurer sur une liste électorale.

Ou, dernière hypothèse — et heureusement la plus plausible — on trouve dans l'APRN tout autant de militantes de qualité que dans les autres partis qui présentent des femmes sur leurs listes. Dans ce cas, il leur faudra peut-être songer à changer de formation politique si elles tiennent à voir leurs mérites reconnus... — (alg)

Associations

Le Comité du 14-juin entre l'espoir et la réalité (VD)

Créé en septembre 1982, en vue de promouvoir la réalisation de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le canton, le Comité vaudois du 14-juin tenait récemment sa première assemblée générale à Lausanne. Le ton n'était pas à l'optimisme. Après une année de travail intensif, il a bien fallu se rendre à l'évidence : l'application de l'article constitutionnel voté en 1981 est une tâche de longue haleine, qui se heurte à des résistances acharnées. La présidente du Comité, Madeleine Gilliand, de Maraçon, refuse cependant de céder au découragement, et fait preuve d'un engagement et d'un enthousiasme dont on se dit qu'ils finiront bien par déplacer les montagnes !

Composé de 15 membres collectifs (associations, partis politiques et syndicats) et d'une petite trentaine de membres individuels, le Comité du 14-juin s'était donné pour première tâche de débusquer les discriminations contenues dans les différentes conventions collectives de travail (CCT) et d'intervenir auprès des partenaires sociaux pour en obtenir la suppression. Mais si le premier volet de cette tâche a pu être mené à bien à travers l'analyse attentive d'une cinquantaine de CCT, le deuxième volet s'est révélé irréalisable. Les CCT sont en effet des contrats de droit privé, dans la négociation desquels l'intervention de tiers n'est pas admise par les parties.

Inégalités scandaleuses

Certaines CCT font apparaître des inégalités de traitement proprement scandaleuses entre les femmes et les hommes. Par exemple, dans la branche de la reliure, la différence de salaire entre les auxiliaires hommes et les auxiliaires femmes se situe entre 365 et 440 francs mensuels, et l'allocation mensuelle de renchérissement est fixée à 25 francs pour les hommes et à 20 francs pour les femmes. Il faudrait mettre ces chiffres sous le nez de tous ceux qui s'obstinent à affirmer que les revendications féministes n'ont désormais plus de raison d'être ! Toujours dans la même branche, la CCT postule que « dans chaque entreprise, un homme au moins sur cinq et une femme au moins sur sept doivent être mis au bénéfice du salaire minimal supérieur ».

Nominations

Femmes au pouvoir (BE)

Le 5 août dernier, le Conseil municipal de Bienne élitait une femme, Erica Burkhalter-Wallis, juriste, préposée à l'Office des Œuvres sociales. Elle est la première femme à accéder à un poste de fonctionnaire en chef dans l'administration bernoise. Et elle ne craint aucunement d'afficher ses sentiments féministes.

Un mois plus tard, c'est Françoise Steiner, ex-journaliste, actuellement mère de famille, mais toujours fidèle (et active) au parti socialiste, depuis 1973, qui a passé Présidente du Conseil de ville, selon un système de tournus présidentiel de seize mois.

Il est bon de noter, que dans la théorie, le Président du Conseil de ville est la personne la plus importante de la cité. Voilà qui n'est pas sans rappeler les Nobles de Rome, sous leurs toges de hauts dignitaires...

Plaisanterie mise à part, Françoise Steiner s'empresse d'ajouter que la pratique n'est pas aussi idéale : la réalité quotidienne veut que les exécutifs prennent d'emblée davantage d'importance, le maire, par exemple.

Pas du tout la grosse tête, la nouvelle présidente. Quand on lui demande comment

s'est passée la première séance, elle avoue la peur qui lui tenaillait l'estomac, juste avant. Et les collègues mâles, un tantinet paternalistes, du genre : « T'en fais pas, ça ira ! ».

Et justement, cela s'est bien passé. Elle a même usé de son droit de présidente, et tranché, lors d'un vote à égalité de voix, ce qui est relativement rare. Ainsi, Françoise Steiner a décidé que Bienne ne sera pas enlaidie par la construction d'un parking près de la gare.

D'autre part, c'est encore une femme, Ruth Hirschi, qui est devenue présidente de la Commission de gestion du Conseil de ville, depuis septembre également.

Ville bilingue, ville d'avenir pour les femmes, Bienne ?

Encore faut-il voir si ces messieurs ne les attendent pas au contour... l'avenir le dira. — (br)

Première femme à la tête de la FOJ (GE)

Pour la première fois, c'est une femme qui a été nommée secrétaire générale de la Fondation officielle de la jeunesse. Monique Vali, qui dirigeait le service social de la radio-TV romande, sera désormais responsable de la gestion pédagogique et économique des six foyers d'éducation spécialisés de la FOJ. Lourde tâche, quand on sait tous les problèmes financiers, politiques et syndicaux qui « germent » dans tous les foyers de jeunes, actuellement.

Il faut mentionner aussi les discriminations dites « positives », qui contribuent à perpétuer le stéréotype de la femme comme travailleuse « à protéger », donc de deuxième classe. Dans le commerce de la chaussure ; l'employée mariée ou ayant des proches à charge a droit à une heure et demie de pause pour le repas de midi, contre une heure seulement pour ses collègues masculins. La même distinction est effectuée en ce qui concerne la durée du repos quotidien obligatoire : 10 heures consécutives pour le personnel masculin, 11 heures consécutives pour le personnel féminin. L'attitude à adopter vis-à-vis de ces discriminations positives peut prêter à discussion (cf. interview de Ruth Dreifuss, FS d'octobre), mais on ne peut nier que les discriminations négatives en sont la contrepartie.

Dépourvus de toute possibilité d'intervention au niveau des renégociations, les mouvements féministes (en particulier les Comités du 14-juin qui existent dans certains cantons) sont contraints de s'en remettre aux syndicats. Or, dans la conjoncture actuelle, les droits spécifiques des travailleuses sont loin d'être au premier rang des préoccupations syndicales. Quant au patronat, il se retranche souvent derrière les affirmations de certains juristes qui défendent le principe de l'inapplicabilité directe du nouvel article constitutionnel, notamment en matière d'égalité des salaires. Cette théorie, selon laquelle une loi d'application serait nécessaire, contredit expressément le message du Conseil fédéral. Elle rencontre néanmoins beaucoup de fa-

veur dans tous les milieux qui craignent les conséquences économiques de la réalisation de l'égalité.

Pour ce qui est de la voie du recours individuel, il est très difficile de l'emprunter,



Poster réalisé par le « Muvman Liberayson Fam » de l'île Maurice
ISIS No 26

D'un canton à l'autre

étant donné que les employeurs peuvent recourir impunément à des mesures de rétorsion contre la femme qui s'y risquerait.

Pour le prochain exercice, le bureau du Comité reste inchangé. Il est composé de Madeleine Gilliand (Femmes socialistes vaudoises), présidente, qui partage avec Susanne Vulliamy (ADF Vaud) le secrétariat et la comptabilité, ainsi que de Marcelle Foretay (GPE), vice-présidente. On peut continuer à regretter que les partis du centre et de la droite ne figurent pas parmi les membres collectifs. On peut aussi espérer que le nombre des membres individuels augmente. C'est seulement grâce à un accroissement du volume des cotisations que le comité pourra mener à bien la tâche d'information et de sensibilisation de l'opinion publique qui lui incombe. — (sl)

Comité vaudois du 14-juin
1699 Maraçon — Tél. 021/93 83 06.

Valais : vers la création d'un centre de liaison

En 1975, année de la femme, les responsables de diverses associations féminines et mixtes (Ecole des parents, Action catholique générale, Club BPW, Femmes universitaires), ainsi qu'une représentante du Haut-Valais, forment un groupe de coordination pour favoriser les contacts et les échanges entre les diverses organisations intéressant les Valaisannes.

Une première réunion est organisée en octobre, dans le cadre du Comptoir de Martigny, au cours de laquelle les présidentes de la Fédération des consommatrices, de l'Association valaisanne de gymnastique féminine, et la responsable du bénévolat, présentent leurs activités.

Chaque automne, les Rencontres féminines se sont poursuivies sous forme de conférences-débats sur des thèmes fort variés : ré- vision du droit du mariage, éducation des enfants, les âges de la vie d'une femme... et la Charte sociale européenne, l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Ce fut l'occasion de dialogues nourris et de fructueux échanges d'idées.

Le moment est venu de donner une structure à ces réunions informelles. Et, pour répondre au vœu émis par diverses associations, le groupe de coordination a élaboré un avant-projet de convention en vue de la création d'un centre de liaison. Soumis aux organisations intéressées, il a reçu un accueil positif.

Le vendredi 7 octobre, les responsables et les membres des associations féminines, au nombre d'une cinquantaine, se retrouvaient à Martigny, répondant à l'invitation de Mme Charlotte de Wolff, responsable du groupe de coordination, et de Mme Edmée Buclin qui avait élaboré l'avant-projet.

Mmes Betty Cattin, présidente du CL du Jura, et Suzanne Tommasini, membre du comité du CL du canton de Vaud, ont présenté les buts et les activités de leurs centres respectifs. Puis la discussion fut ouverte sur la structure à donner au futur CL valaisan. Les associations se sont prononcées pour un cen-

tre qui regroupe les associations féminines (et non les mixtes) et pour une association, selon les articles 60 et suivants du code civil. Un comité de travail de cinq personnes se joindra au groupe de coordination pour préparer des statuts. Il est formé de Mmes Chantal Balet, Sion, présidente des Femmes universitaires ; Renée Bornet, Sion, club des Soroptimist ; Monique Gay, Martigny, Association Femmes-Rencontres-Travail ; Sylvette Levet, Monthey ; Liliane Mayor, Sierre, présidente du club BPW.

La date de la séance constitutive du Centre de liaison du canton du Valais a été fixée au 15 mars 1984. — (fb)

Journée neuchâteloise des Femmes : « Vivre sa solitude... »

Notre société est ainsi faite qu'elle déverse avec abondance informations et flot de paroles et, paradoxalement, la communication y devient de plus en plus difficile entre les individus. Cloisonnement des activités, rythme de vie, dialogues manqués : il n'est pas forcément besoin de vivre seul pour être guetté par la solitude ou l'isolement...

C'est aussi ce qu'a voulu mettre en évidence le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises en organisant, cette année, sa traditionnelle Journée des femmes neuchâteloises autour du thème de la solitude. Donc, le samedi 19 novembre, de 9 h. à 17 heures, à la Cité universitaire de Neuchâtel (Clos Brochet 10, Neuchâtel), les femmes neuchâteloises tenteront de mieux détecter ces diverses formes de solitude et d'y apporter quelques formes de réponses. D'abord avec Mme Mireille de Meuron, psychologue et analyste transactionnelle, qui parlera, le matin, de « Besoin de communication et solitude ». L'après-midi, les participantes se retrouveront, selon leur choix et par petits groupes, dans des « Ateliers » qui vont de la discussion sur le thème de la Journée à diverses animations (expression corporelle, activités créatrices, relaxation, photo-langage, etc.)

Le « Coin-information » apportera aussi d'utiles compléments sur les activités multiples des associations et des groupements féminins travaillant dans le canton.

Et la clôture de la Journée ne se fera pas sans qu'on ait discuté des suites concrètes à donner à cette rencontre de 1983.

Pour tout renseignement et inscription : Centre de liaison, case postale 116, 2034 Pesex. L'inscription pour le repas de midi est indispensable. — (alg)

Arts et lettres

Un concours national féminin des beaux-arts

Partie du Lyceum-Club de La Chaux-de-Fonds, une initiative très intéressante — première du genre sur le plan national — va permettre à toutes les femmes peintres, sculpteurs et dessinatrices domiciliées dans le pays, Suissesses ou non, de confronter leurs œuvres dans un « Concours national féminin des beaux-arts », sous l'égide des Lyceum-Club de Suisse.

Si les Lyceum-Club réservent ce concours aux seules femmes, c'est qu'il entre exactement dans les visées de leurs statuts qui veulent promouvoir la femme, stimuler son pouvoir de création, et soutenir les jeunes talents. Ainsi, chaque artiste peut envoyer au maximum trois œuvres au Lyceum-Club le plus proche de son domicile, ceci jusqu'au 30 novembre. Les dimensions de celles-ci ne doivent toutefois pas excéder six mètres de cimaise pour les peintures, deux mètres de haut et deux mètres carrés d'empatement pour les sculptures, et les « installations » ne disposeront que de quatre mètres carrés.

Pour chaque catégorie (peinture, sculpture, dessin), seront décernés un premier et un second prix ; de plus, un prix couronnera la meilleure aquarelle et un autre la plus jeune artiste sélectionnée. Une première sélection interviendra au siège de chacun des dix Lyceum-Club de Suisse, alors que le choix final sera fait au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds par un jury composé de sept

personnalités des arts de notre pays. C'est d'ailleurs dans ce Musée qu'aura lieu — du 18 mai au 1er juillet 1984 — l'exposition des œuvres primées.

Outre son ampleur nationale et ses visées, ce concours mérite encore l'intérêt et le soutien pour sa contribution aux échanges culturels et artistiques entre les diverses parties de Suisse. C'est ce qu'ont déjà compris le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel et les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle en lui apportant leur appui financier. — (alg)

Si vous allez à Paris...

... passez donc à la Galerie Horizon, 21 rue de Bourgogne, dans le 7^e, pour y admirer les œuvres de Pierrette Micheloud, qui y sont exposées jusqu'au 19 novembre. Tous les jours de 13 h. à 19 h. et sur rendez-vous, tél. 555 58 27. Fermé dimanche et lundi.

La Bibliothèque féministe de l'ADF, à la Maison de la Femme (Eglantine 6, Lausanne), a pris un nouveau départ, il y a quelques mois. Parmi d'autres initiatives, ses responsables ont décidé d'ouvrir leurs portes à des femmes écrivains étrangers pour conférences, rencontres et signatures. Après Benoîte Groult, en octobre, c'est

FRANCE THÉORET, écrivain et féministe canadienne qui viendra parler de ses œuvres et de la condition de la femme dans son pays

lundi 7 novembre, à 20 h. 15.